

Séance du 02 juillet 2020

Membres en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

DCM N°43/2020

Envoyé en préfecture le 03/07/2020
Reçu en préfecture le 03/07/2020
Affiché le
ID : 004-210400131-20200702-202043CANTINE-DE

---- L'an deux mille vingt
le deux juillet à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la
présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.
--- Date de la convocation : 23 juin 2020

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole,
DELMAERE Christian, **CHAILLAN** André, **SECHEPINE** Elisabeth,
LATIL Yves, **DANEL** Mauricette, **LERDA** Serge, **ARMINGOL** Elisabeth,
WALCZAK Franck et **WEBER** Hélène.

Absent(s) excusé(s) : **MACCARIO** Fabrice, **ISNARD** Wilfried &
MARTINELLI Nicolas

Pouvoirs : **MACCARIO** Fabrice à **AVINENS** René

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

**OBJET : CRISE SANITAIRE / CANTINE SCOLAIRE /
REMBOURSEMENT DES REPAS DE MARS 2020**

---- Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que les repas de la cantine scolaire sont payables d'avance au régisseur. En raison de la crise sanitaire et de la fermeture des écoles à la mi mars, les repas de la 2^{ème} quinzaine de mars sont à rembourser aux familles dont les enfants quittent le RPI à la rentrée de septembre 2020. Il s'agit notamment des CM2 qui partent en 6^{ème} (sans laisser de fratrie).

---- La régisseuse a donné le décompte : 72 repas sont à rembourser aux parents pour un montant de 295.20 €

----Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- * **ACCEPTE** de rembourser aux familles les repas payés par anticipation mais non pris en raison de la crise sanitaire.
- * **AUTORISE** le maire à procéder aux mandatements
- * **DIT** que les crédits sont prévus au compte 678 du budget général 2020.

----- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
René AVINENS

